

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Vendredi 10 juillet 2020**

Absents : -

Absent / excusé : -

1 – Désignation des délégués municipaux pour les élections sénatoriales

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020, le conseil municipal est amené à élire parmi ses membres 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Mme MATTERA Joëlle est élue déléguée titulaire
- Mr GROS Florent : élu délégué suppléant
- Mr RIGOULOT Gilles : élu délégué suppléant
- Mme SOLER Dominique : élue déléguée suppléante.

2 – Travaux 2020 en forêt communale

Sur proposition de notre agent technique forestier, les travaux se situeront, pour l'année 2020, dans les parcelles suivantes :

- Parcelle 7 : dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue.
Surface : 3 ha -Montant : 2 079 €HT
- Parcelle 22 : dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants – Surface : 0.40 ha.
Montant : 395.60 €HT
- Parcelle 22 : fourniture et plants de 200 sapins Nordmann pour un montant de 482 € HT.

Le montant total de ces travaux s'élève à 2 956.60 €HT.

Unanimité du conseil

Mme le Maire précise, qu'en accord avec l'agent forestier, il est envisagé de planter environ 200 tilleuls route de Laire pour un montant de 1324.40€HT. Le Conseil y émet un avis favorable.

3 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a, notamment, pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle est renouvelée à la suite des élections municipales, la durée du mandat de ses membres est donc identique à celle des conseillers municipaux.

Elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ainsi que du Maire (ou d'un adjoint délégué).

Le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double (soit 24 personnes) au Directeur départemental des finances publiques qui est chargé d'effectuer la désignation des commissaires (6 titulaires + 6 suppléants).

Le conseil municipal propose une liste de 24 noms qui sera soumise à l'administration fiscale. Les personnes désignées seront averties par courrier par les services communaux.

4 – Dissolution / Clôture du budget annexe « lotissement Les Pommières »

Madame le Maire rappelle au conseil que le budget « Lotissement les Pommières » a été ouvert pour l'aménagement de 21 parcelles.

Compte tenu de la vente de la totalité de ces parcelles, ce budget n'a plus lieu d'exister. Toutes les opérations comptables ont été exécutées. Les comptes administratifs et de gestion 2019 dressés par le comptable ayant été votés, il peut être procédé à sa clôture.

Unanimité du conseil.

5 – Affectation des résultats

Budget logements locatifs :

Le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 132 048.88€ et un déficit d'investissement de 211 490.92€. Ce déficit sera repris au compte 001 en dépenses. Au niveau du fonctionnement, le déficit sera repris au compte 002 en dépenses.

Budget bois :

Un excédent de 26 839.36€ est reversé au budget général.

Budget communal :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 375 172.57€ et un déficit d'investissement de 27 067.42€. Le déficit est repris au compte 001 en dépenses d'investissement.

Au niveau du fonctionnement, après avoir financé le déficit d'investissement et les crédits de report, 313 149 € seront repris au compte 002 en recettes.

6 – Budgets primitifs

Les budgets primitifs (logements locatifs – bois – commune) présentés et expliqués par Mme le Maire sont approuvés à l'unanimité.

Le budget général s'équilibre à 576 186.86 € en fonctionnement et à 1 256 644.39 € en investissement.

Le budget bois s'équilibre à 45 339.36 € en fonctionnement et à 7 958.03 en investissement.

Le budget logements locatifs s'équilibre à 375 653.86€ en fonctionnement et 232 233.98 € en investissement.